

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 10 janvier 2019 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Yvan Paré

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. Mme Brigitte Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

001-01-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Jean-Guy Morin
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2018

3.2 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2018 / Budget 2019

3.3 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2018 / Règlement de Taxation 2019

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - PROGRAMME RÉCIM / Engagement municipal - Dossier # 558298 / Réfection de la caserne de pompiers

4.2 - Politique sur le Harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail

4.3 - Vente pour non-paiement des taxes municipales & scolaires / Transmission à la MRC Beauce-Sartigan

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion / Projet de Règlement N° 70-2019 sur la Prévention d'incendie

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

6.1.1 - Demande au fond culturel de la MRC

7 - VOIRIE

**7.1 - Modification de la Convention Collective de travail entre
Municipalité de St-Martin et Employés syndiqués**

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**8.1 - CPTAQ - demande d'Aliénation et d'Autorisation à une fin autre
qu'agricole / Lot 5 424 167 et 5 425 628 / Propriétaires Sophie et
Noémie Roy**

**8.2 - CPTAQ-Demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture /
Lot 5 424 446- Propriétaire - Constructions Paul Genesse**

9 - ACCEPTATION DES COMPTES

10 - CORRESPONDANCE

11 - DIVERS

11.1 - Permis de construction

**11.2 - Déclaration des Avantages Élus Municipaux et Employés
Municipaux - 2018**

12 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

002-01-2019

3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

003-01-2019

3.2 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2018 / Budget 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire Budget 2019 du conseil tenue le 12 décembre dernier, dont clôture et levée de la séance est à 19h35, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire Budget 2019 du 12 décembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

004-01-2019

**3.3 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2018 / Règlement de
Taxation 2019**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire Règlement de taxation 2019 du conseil tenue le 12 décembre dernier, dont clôture et levée de la séance est à 19h50, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire Règlement de taxation 2019 du 12 décembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

005-01-2019

4.1 - PROGRAMME RÉCIM / Engagement municipal - Dossier # 558298 / Réfection de la caserne de pompiers

ATTENDU QU' à la suite des récentes réorganisations des programmes d'aide financière en infrastructure du Ministère, le programme PIQM "Sous-volet 5.1" est remplacé par le programme de Réfection et Construction des Infrastructures municipales (RÉCIM);

ATTENDU QUE le conseil municipal doit déposer une résolution en respect au nouveau guide du programme "RÉCIM";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière (dossier # 558298).

- **QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

- **QUE** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

- **QUE** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

006-01-2019

4.2 - Politique sur le Harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail

ATTENDU QUE la loi sur les normes du travail oblige qu'à partir du 1er janvier 2019 les entreprises incluant les municipalités adoptent une politique contre le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail incluant un mécanisme de traitement des plaintes et les sanctions à y envisagées;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la politique déposée en présente séance du 10 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la "**POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT, LA DISCRIMINATION ET LA VIOLENCE EN MILEU DE TRAVAIL - JANVIER 2019**" soit adopté

ADOPTÉE

007-01-2019

4.3 - Vente pour non-paiement des taxes municipales & scolaires / Transmission à la MRC Beauce-Sartigan

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés pour taxes municipales et/ou taxes scolaires envers la Corporation tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal pour les taxes 2015-2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Conseil municipal ordonne à la Secrétaire-Trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC Beauce-Sartigan, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes et advenant des ententes non respectées.

QUE le Conseil municipal mandate Monsieur Éric Giguère Maire et selon l'article 1038 du Code municipal du Québec afin d'encherir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

008-01-2019

5.1 - Avis de motion / Projet de Règlement N° 70-2019 sur la Prévention d'incendie

Le conseiller Michel Marcoux donne par la présente AVIS DE MOTION qu'il sera adopté par une séance ultérieure du conseil et dépose le règlement N° 70-2019, Règlement relatif à la prévention incendie suite à l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risque.

QUE des copies du projet de règlement N° 70-2019 sont disponibles pour consultation à la présente séance ainsi qu'au bureau municipal.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

009-01-2019

6.1.1 - Demande au fond culturel de la MRC

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan offre la possibilité de subvention au fonds culturel aux Municipalités qui en feront la demande;

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan analysera les demandes faites par lesdites municipalités et offrira des subventions aux municipalités en ayant besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer pour un montant **\$ 490.00** dans une demande d'aide financière Au MRC et d'autoriser Monsieur Steeve Brisson Ressource en loisirs et culture à déposer une demande d'aide financière au fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan ainsi que de signer tous les documents nécessaires à l'entente de la dite aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Martin.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE

010-01-2019

7.1 - Modification de la Convention Collective de travail entre Municipalité de St-Martin et Employés syndiqués

ATTENDU QU'il y a eu embauche de 2 nouveaux employés de la Municipalité de Saint-Martin;

ATTENDU QUE selon la convention collective de travail; en période d'enlèvement de neige, les employés municipaux ont un horaire de 53h50 afin de compenser pour les heures fréquentes de déneigements (nuits, fds) lorsqu'il y avait seulement 2 employés;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de lettre d'entente qui sera annexée à la présente convention collective pour diverses modifications ou ajouts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente modification par lettre d'entente annexée à la convention collective actuelle et en vigueur à partir du 1er janvier 2019;

QUE le conseil municipal mandate M. Éric Giguère maire, Brigitte Quirion Dg / Sec. trésorière ainsi que Alex Lehoux-Arel coordonnateur de travaux publics à signer la lettre d'entente afin de l'annexer à la convention collective actuelle.

ADOPTÉE

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

011-01-2019

8.1 - CPTAQ - demande d'Aliénation et d'Autorisation à une fin autre qu'agricole / Lot 5 424 167 et 5 425 628 / Propriétaires Sophie et Noémie Roy

ATTENDU une demande d'aliénation et d'autorisation à une fin autre que l'agriculture pour la CPTAQ est déposée par la mandataire Nathalie Lafontaine notaire pour Mesdames Sophie et Noémie Roy afin que la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec permette une utilisation autre qu'agricole, soit résidentielle, de l'emplacement où se trouve actuellement la résidence sise au 292, 2e Rang de Shenley Sud et d'aliénation entre les demandeurs;

ATTENDU qu'après étude de ce dossier par Monsieur Alex Lehoux-Arel inspecteur municipal, celui-ci considère que la présente demande « d'aliénation et d'autorisation à une fin autre que l'agriculture » ne contrevient à aucun règlement municipal et conséquemment conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Martin recommande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'accepter la présente demande d'aliénation et d'autorisation à une fin autre que l'agriculture, telle que le dossier présenté à la Municipalité de Saint-Martin en date du 17 décembre 2018.

QUE le conseil municipal de Saint-Martin considère que l'article 61.1 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles ne s'applique pas au présent dossier.

ADOPTÉE

012-01-2019

8.2 - CPTAQ-Demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture / Lot 5 424 446- Propriétaire - Constructions Paul Genesse

ATTENDU une demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture pour la CPTAQ est déposée par le demandeur M. Luc Poulin "Solution L.P. inc." afin que la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec permette une utilisation autre qu'agricole, soit pour un changement d'usage sur le lot 5 424 446 du Cadastre Québec propriété de Constructions Paul Genesse Inc. visant l'exploitation d'un atelier de fabrication d'éléments préfabriqués;

ATTENDU qu'après étude de ce dossier par Monsieur Alex Lehoux-Arel inspecteur municipal, celui-ci considère que la présente demande « d'autorisation à une fin autre que l'agriculture » ne contrevient à aucun règlement municipal et conséquemment conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Martin recommande à la Commission de la

Protection du Territoire Agricole du Québec d'accepter la présente demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture visant un changement d'usage du lot: 5 424 446 telle que le dossier présenté à la Municipalité de Saint-Martin en date du 13 décembre 2018.

Que selon l'article 61.1 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le conseil municipal doit informer la Commission de la Protection du Territoire Agricole qu'il existe ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande.

ADOPTÉE

013-01-2019

9 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de décembre 2018 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2018 du poste:

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	18 964.95 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	29 950.56 \$
TRANSPORT ROUTIER:	72 530.68 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	35 722.37 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	-----
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	1 260.91 \$
LOISIRS & CULTURE:	33 399.30 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	14 628.07 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 206 456.84 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

10 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

11 - DIVERS

11.1 - Permis de construction

11.2 - Déclaration des Avantages Élus Municipaux et Employés Municipaux - 2018

Point 2: REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES AVANTAGES / EMPLOYÉS & ÉLUS MUNICIPAUX :

QUE selon la Loi je, Brigitte Quirion déclare sous mon serment d'office qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre public à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés et des élus pour l'exercice financier 2018.

12 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Marcoux , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20.20 hrs

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Brigitte Quirion
Directrice générale & secrétaire-trésorière